

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 7 Décembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 7 Décembre 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Madame Maryse BERTRAND

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Josian VAYRE, André BAUP, Christiane SÉGURA, Eliane CARLES, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSE, Gérard SOULOMIAC

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Laure SUDRE, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Christian BONZI (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Olivier BRAULT (Pouvoir à Monsieur Michel FOURNIALS), Louis BARRET (Pouvoir à Madame Nicole ENGEL), Dominique BILLET (Pouvoir à Madame Laurence PUJOL), Jean-Marie GARCIA (Pouvoir à Monsieur Marcel COULIOU), Michel DELPOUX (Pouvoir à Madame Eliane CARLES), Thierry ASTOULS (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON) Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE)

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara DESVALS-BARBEY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Elisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérangère MAUZY, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Doris HUCHEDE, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

**N° 6 - 127 / 2004 : APPROBATION DU CONTRAT-CADRE DE DEVELOPPEMENT
DU PAYS ALBIGEOIS ET BASTIDES**

Pilote : Mission Prospective et développement territorial

Monsieur Marcel COULIOU, rapporteur,

PUBLIE LE

20 DEC. 2004

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la proposition de Contrat-Cadre du Pays Albigeois et Bastides.

Il précise le périmètre définitif du Pays Albigeois et Bastides, proposé au Préfet de Région.

Il rappelle les sept mesures de développement durable visés, conformément aux orientations de la Charte :

↳ Se donner les moyens d'une stratégie foncière et d'une politique du logement.

↳ Agir pour le développement de l'économie et de l'emploi.

↳ Organiser le développement et la professionnalisation du tourisme.

↳ Améliorer des conditions de vie quotidienne.

↳ Développer une politique culturelle pour renforcer l'identité du territoire.

↳ Concilier développement et qualité environnementale.

↳ Construire et organiser le Pays.

Après débat, le Président soumet le Contrat du Pays Albigeois et Bastides à l'approbation du conseil de Communauté.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

↳ Vu la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire N° 95-115 du 4 Février 1995 modifiée par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire N° 99-553 du 25 juin 1999 (notamment son article 25) et par la loi Urbanisme et Habitat N° 2003-590 du 2 Juillet 2003 (notamment ses articles 95 et suivants).

↳ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5210-1 et suivants relatifs à la coopération intercommunale

↳ Vu l'arrêté du 5 Avril 2002 de Monsieur Le Préfet de Région fixant la liste des Communes et groupements de Communes ayant compétence en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique et constituant le périmètre

d'étude pris en considération au titre du projet de Pays dénommé "Pays Albigeois et Bastides".

↳ Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Albigeois en date du 25 mai 2004 approuvant la charte de développement du Pays Albigeois et Bastides et l'intégration au périmètre définitif.

↳ Vu la proposition de Contrat de Développement du Pays Albigeois et Bastides pour la période 2004/2006.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

↳ Approuve le Contrat de Développement du Pays Albigeois et Bastides

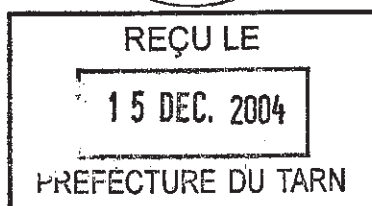
↳ Donne pouvoir à Monsieur le Président de signer le Contrat de Développement du Pays Albigeois et Bastides, avec le représentant de l'Etat, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général du Tarn, de l'Association du Pays Albigeois et Bastides et des autres collectivités et groupements qui constituent le périmètre définitif du Pays.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Malaterre-Fourès".





Préfecture de Région
Midi Pyrénées



CONTRAT du PAYS de l'Albigeois et des Bastides

entre

**L'Etat
Le Conseil Régional Midi-Pyrénées
Le Conseil Général du TARN**

et

L'Association du Pays de l'Albigeois et des Bastides

Les Communautés de Communes :

**du Carmausin, des Causses Nord-Ouest du Tarn,
des Monts d'Alban, du Montredonnais,
du Pays Cordais, du Réalmontais,
du Ségala Carmausin, de VAL 81 et du Villefranchois**

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

SOMMAIRE

Pages

Introduction

Première partie : La situation du territoire et la stratégie

1. _ L'objectif du Contrat	P.3
2. _ Rappel des données démographiques et socio-économiques du territoire	P.5
2.1 La démographie	P.5
2.2 L'activité économique et l'emploi	P.8
2.3 Le besoin résidentiel du territoire	P.12
2.4 La valorisation de la qualité de l'environnement	P.15
2.5 Le contexte social	P.19
3. _ Rappel de la démarche territoriale	P.21
3.1 Les conditions de création de l'Association de Préfiguration et son mode de fonctionnement initial	P.21
3.2 Une démarche participative pour l'élaboration de la Charte	P.22
4. _ Stratégie de développement du territoire	P.24
Axe 1 : Mettre en œuvre une stratégie foncière et une politique du logement	P.26
Axe 2 : Agir pour le développement de l'économie et de l'emploi	P.27
Axe 3 : Organiser le développement et la professionnalisation du tourisme	P.28
Axe 4 : Améliorer les conditions de la vie quotidienne	P.29
Axe 5 : Développer une politique culturelle pour renforcer l'identité du territoire	P.30
Axe 6 : Concilier développement et qualité environnementale	P.31
Axe 7 : Construire et organiser le Pays	P.32

Deuxième partie : Dispositif de mise en œuvre du Contrat

1. _ L'objet et la durée	P.35
2. _ Le dispositif de pilotage	P.35
3. _ Les modalités d'intervention des partenaires	P.37
4. _ Le dispositif de suivi - évaluation	P.39
5. _ Traduction opérationnelle : programme d'objectifs pluriannuel (établi à titre indicatif)	P.40

Introduction

Vu, la Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire n° 99-533 du 25 juin 1999, qui prévoit dans son article 25 la conclusion d'un « Contrat particulier portant sur les principales politiques qui concourent au développement durable du Pays ».

Vu, le décret d'application n°2000-909 du 19 septembre 2000, qui dispose dans son article 9 que « le contrat particulier mentionné au dixième alinéa de l'article 22 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 porte sur un programme pluriannuel d'actions et d'animation élaboré par le Pays, en association avec l'Etat, la Région et, le cas échéant, les départements intéressés ».

Vu, le Contrat de Plan Etat – Région Midi-Pyrénées signé le 20 mars 2000 et en particulier son volet territorial, articles 13.1 et 13.6, relatifs aux contrats de pays et contrats territoriaux.

Vu, la convention d'Application des Politiques Territoriales signée le 12 février 2001, entre l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Tarn

Vu, la délibération de l'Assemblée Générale de l'Association du Pays de l'Albigeois et des Bastides en date du 22 novembre 2004

Vu l'avis concordant du Conseil de Développement du Pays de l'Albigeois et des Bastides en date du 25 octobre 2004

Vu les délibérations des Communautés de Communes de.... en date du

Vu, la délibération de la commission permanente du Conseil Général du Tarn prise le ...

Vu, la délibération permanente du Conseil Régional Midi-Pyrénées prise le ...

Vu, le Comité Régional de programmation des Politiques Territoriales du ...

Vu, l'arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du ... validant le périmètre définitif du Pays ...

IL EST CONVENU CE QUI SUIV : ...

PREMIERE PARTIE : LA SITUATION DU TERRITOIRE ET LA STRATEGIE

1 – L'objectif du Contrat

Le Pays de l'Albigeois et des Bastides a été conçu dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 (et des textes modificatifs de 2002-2003).

Les objectifs du Pays sont ceux affirmés par le législateur. Ils visent le renforcement des mécanismes et des pratiques en faveur d'un développement local durable, la mobilisation de toutes les énergies, le passage d'une « logique de guichet » à une « logique de projets ».

Le Pays de l'Albigeois et des Bastides s'est structuré autour d'intercommunalités bien installées: une Communauté d'Agglomération autour d'Albi , 9 communautés de communes et une dizaine seulement de communes isolées.

Depuis le lancement de la procédure, des évolutions importantes sont apparues dans les communautés présentes au départ : la mise en place de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A), d'autres coopérations sont à l'étude entre intercommunalités proches ; des communes, jusqu'alors isolées, envisagent de rejoindre une communauté existante....

Le Pays facilitera ainsi un rapprochement et une bonne articulation entre les intercommunalités existantes.

Les axes retenus dans la Charte comme autant d'objectifs prioritaires ont été élaborés en concertation entre les acteurs locaux, élus et responsables, soucieux de travailler ensemble et prêts à passer contrat avec l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le département du Tarn pour valoriser les ressources de leur territoire .

La volonté qui a inspiré les fondateurs de ce Pays, lorsqu'ils se sont réunis dans une Association de Préfiguration, était bien d'organiser un mode de développement de ce Pays tel qu'il en garantisse, au bénéfice de ceux qui en sont ou en seront les citoyens, un triple progrès : économique, social et environnemental.

Le Contrat de Pays est le moyen de traduire en termes opérationnels la mise en œuvre de la Charte : il est l'outil de coordination et de cohérence des multiples sources de financement et politiques d'intervention sectorielles et contractuelles relevant de l'Etat, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général du Tarn et de l'Union Européenne.

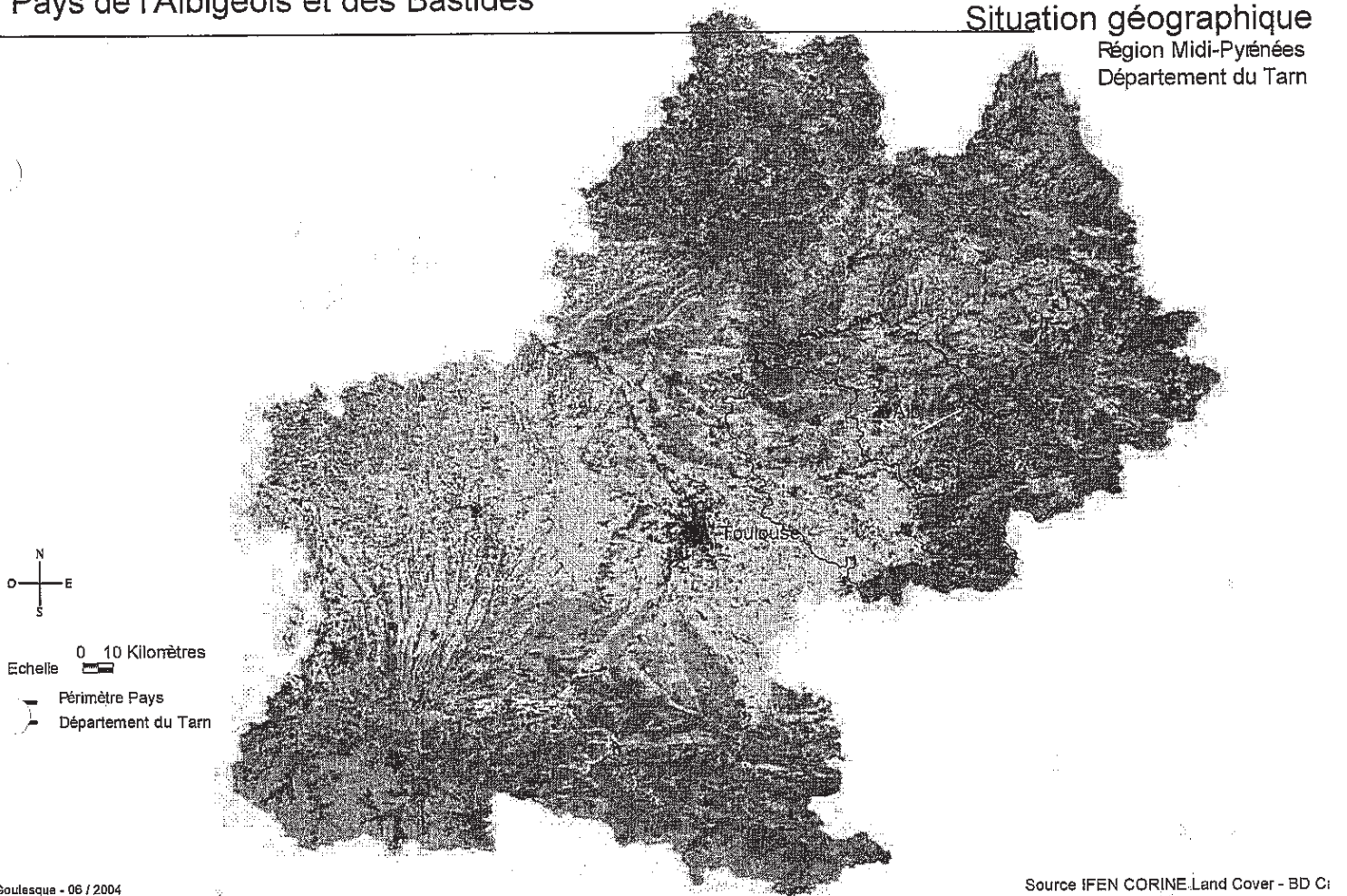
Le Pays de l'Albigeois et des Bastides a hérité de la géographie une **multiplicité d'apparences** qui n'est que le résultat de cette situation de lieu de rencontre entre l'influence de l'Aquitaine et celle du Massif Central.

Il constitue, du fait des barrières que constituent le Viaur et l'Aveyron, un espace largement **fermé sur son environnement extérieur** ce qui a permis à l'histoire de forger progressivement entre les hommes de ce Pays un **sentiment réel d'appartenance** qui unit profondément ses habitants.

Pays de l'Albigeois et des Bastides

Situation géographique

Région Midi-Pyrénées
Département du Tarn



Goulesque - 06 / 2004

Source IFEN CORINE Land Cover - BD Carthage

2 – Rappel des données démographiques et socio-économiques du territoire

2.1 – La démographie

➤ *L'évolution de la population (entre 1982 et 1999) :*

La population reste stable globalement avec des situations très diverses sur ce territoire : le Nord connaît un net recul ; l'Ouest continue de se peupler.

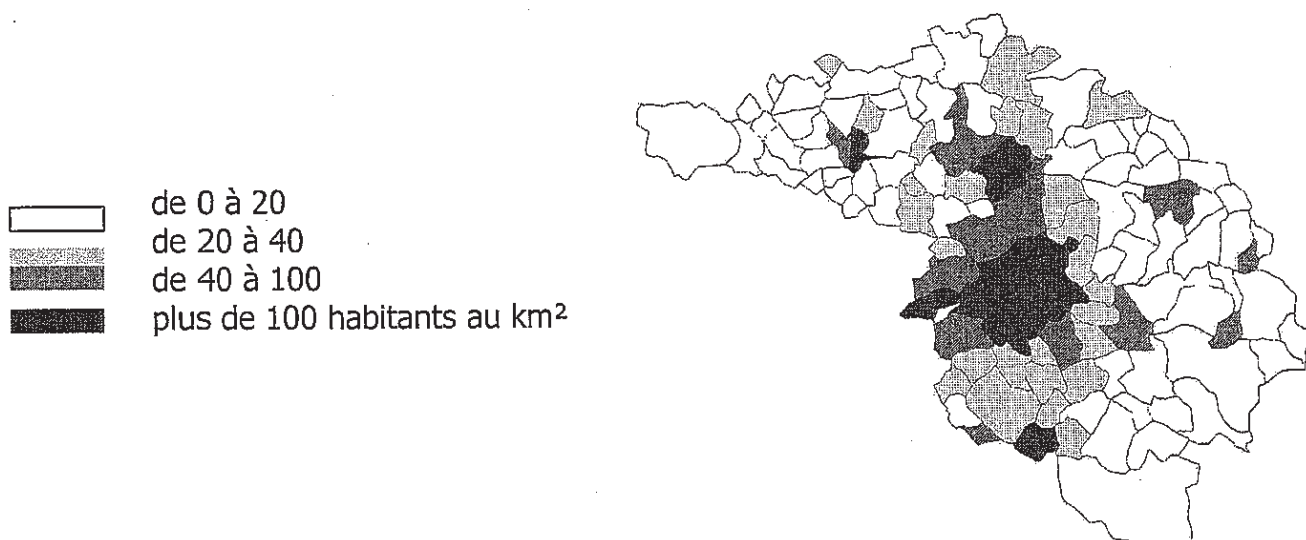
Le Carmausin reste un espace urbain en déclin, bien que depuis quelques années on constate un rééquilibrage des échanges migratoires. L'aire urbaine Albigeoise poursuit quant à elle sa croissance ; elle se situe au 3^{ième} rang des agglomérations de Midi-Pyrénées avec 82 000 habitants au recensement de 1999.



de -50 à -20 %	de 0 à 5 %
de -20 à -10 %	de 5 à 10 %
de -10 à -5 %	de 10 à 20 %
de -5 à -0	de 20 à 120 %

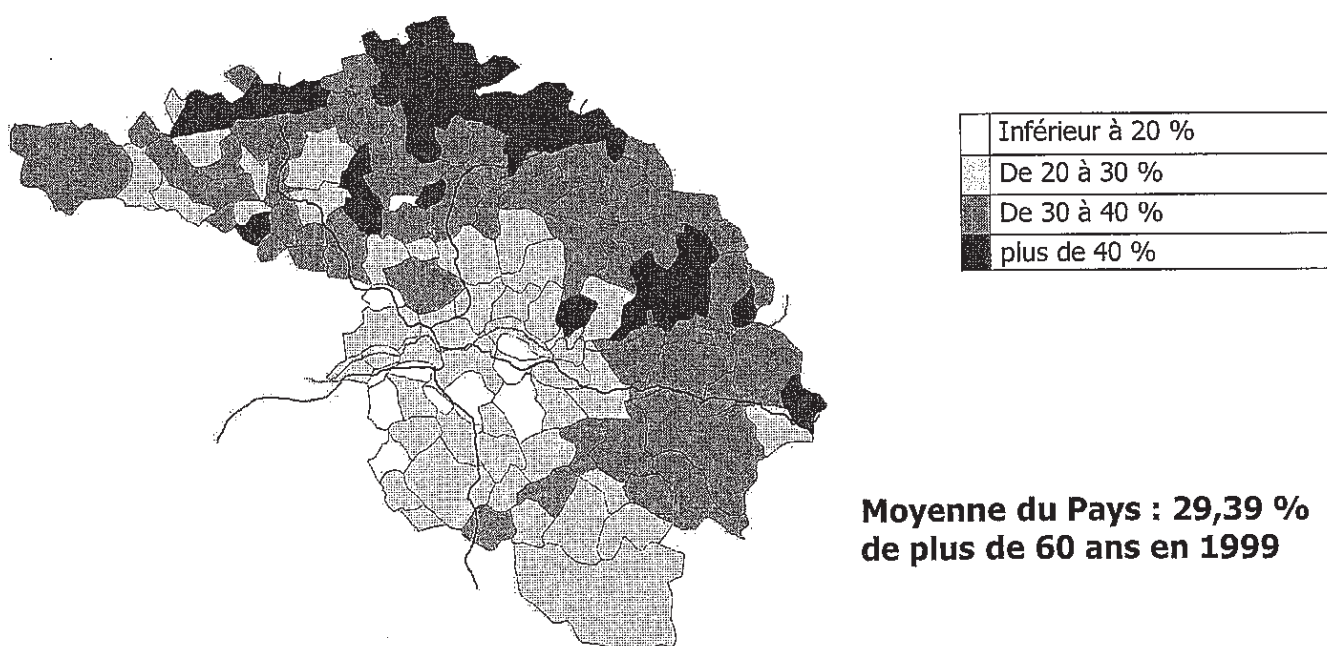
Ce sont les communes de la périphérie Albigeoise qui aujourd'hui attirent de plus en plus de nouveaux habitants.

Moyenne du Pays : 64,9 hab/km² en 1999



➤ *Le vieillissement de la population :*

On assiste à un vieillissement de la population, en particulier aux franges du département de l'Aveyron et dans le canton d'Alban : pour les communes d'Alban et Monestiés, une personne sur trois a plus de 60 ans.



**Moyenne du Pays : 29,39 %
de plus de 60 ans en 1999**

➤ *Analyse du solde migratoire*

Globalement le niveau d'attractivité résidentielle du territoire reste faible. L'évolution de 1999 montre clairement que les communes les « plus attractives » ne sont pas systématiquement les villes, mettant par là en évidence le fait que l'encouragement à la reprise des zones rurales du territoire n'est pas un objectif utopique.

➤ *Les migrations alternantes*

L'essentiel des navettes domicile/travail restent internes au Pays. L'essentiel des échanges se fait entre des communes appartenant au Pays, très peu d'échange que ce soit avec les autres communes du département du Tarn ou les communes de l'agglomération Toulousaine.

Quelques communes attirent un certain nombre d'actifs du Pays : Cordes, Valence d'Albigeois....mais la grande majorité des communes reste repliée sur elles mêmes : les d'actifs travaillent sur leur commune de résidence.

Les principaux enjeux :

- ❖ La démographie du Pays est stagnante donc fragile, particulièrement dans les zones rurales. Sa consolidation est donc bien un enjeu fondamental du Pays.
- ❖ Elle suppose, en termes d'emplois, le maintien des activités, notamment agricoles ou artisanales, ou leur transmission ; mais aussi le développement de nouvelles activités économiques ou touristiques.
- ❖ Elle demande que le Pays, dans le cadre de ce dynamisme, soit en état de donner une formation adaptée à ses jeunes puis de les garder en préservant ou en créant les emplois correspondants à leurs besoins ; ou même qu'il se mette en mesure d'attirer des actifs venus d'ailleurs.
- ❖ L'importance de la population des personnes âgées doit conduire au renforcement des équipements et des services qui leur sont destinés, ainsi qu'à la formation des personnels correspondants.
- ❖ De façon globale, il faudra veiller à l'amélioration progressive des conditions de la vie quotidienne – tant vis-à-vis des habitants actuels que des populations futures – en termes d'équipements et de services, de logements et de déplacements, de formation et d'emplois....

2.2 - L'activité économique et l'emploi

Le territoire de l'Albigeois passe progressivement d'un système traditionnellement refermé sur lui-même à un système de plus en plus ouvert sur l'extérieur. Cela tient à trois raisons convergentes : l'essor économique de la métropole régionale qui manifeste ses effets jusque sur l'Albigeois ; le développement des infrastructures de liaison ; l'évolution progressive des mentalités.

L'économie du Pays de l'Albigeois et des Bastides recouvre les cinq domaines principaux :

- L'agriculture : diverse, dynamique, en constante évolution.
- L'artisanat, très présent.
- Le tourisme, riche de potentiels importants de développement.
- L'industrie très variée
- Le commerce et les services.

♦ **L'activité agricole et forestière :**

Le Pays Albigeois comprend 3 000 exploitations agricoles, soit 40 % du Département du Tarn.

Trois objectifs s'imposent à cet égard :

- Promouvoir l'installation de nouveaux actifs.
- Promouvoir l'emploi et l'agriculture de groupe.
- Valoriser le Pays, ses savoir-faire et ses métiers.

L'élevage : Le Pays Albigeois abrite entre 45 et 55% de l'élevage tarnais. On y trouve les 2/3 des surfaces consacrées aux fourrages, soit 70 000 hectares.

Les productions fermières : 350 producteurs, soit 13% des exploitations du Pays pratiquent la vente directe. Il convient de les accompagner dans le développement de leurs activités, tant au plan technique – et notamment sanitaire – que dans l'amélioration des conditions de la mise en marché de leurs productions.

L'horticulture et le maraîchage : cette activité regroupe une quarantaine d'exploitations principalement regroupées autour d'Albi et dans la vallée du Tarn.

Le tourisme vert : Le Pays présente une offre diversifiée : 261 gîtes ruraux, soit 42% de l'offre du Tarn ; 42 chambres d'hôtes, soit 34% de l'offre du Tarn.

La valorisation de la forêt : la forêt couvre 28% du territoire du Pays, soit 46 000 hectares principalement de feuillus (chênes et châtaigniers) et dans une faible mesure de jeunes boisements résineux.. Elle appartient à plus de 90% à des propriétaires privés.

La valorisation d'un potentiel estimé à plus de 200 000 m³ de bois, doit être repensée pour favoriser le développement d'activités nouvelles

L'agriculture valorise de mieux en mieux ses productions : cela tient à un ensemble de démarches en faveur de la qualité, de la transformation et de la commercialisation de ses produits

♦ **L'importance de l'artisanat et des métiers**

L'artisanat occupe une place essentielle dans l'économie du département et tout particulièrement dans celle du Pays Albigeois. : 2764 entreprises artisanales et plus de 5300 salariés

57% de ces effectifs sont dans les cantons d'Albi, 18% dans des centres-bourgs et 26% en zone rurale.

Le nombre d'entreprises est en augmentation depuis 2000 de près de 3%. Parmi ces entreprises, il y en a environ un peu moins de 600 qui disparaissent chaque année et un peu plus de 600 en création.

Le solde est légèrement positif.

♦ **Le tourisme, riche de potentiels importants de développement**

Le Pays des Bastides et de l'Albigeois accueille chaque année environ 7 millions de personnes soit une valeur ajoutée de 55, 1 millions d'euros et emploie 1263 actifs.

Le tourisme bénéficie de la présence de zones d'intérêt majeur, autour, notamment d'Albi, de Cordes et, désormais de Carmaux avec le pôle loisirs de Cap'Découverte et le Musée-Mine, mais aussi des Bastides(Cordes, Réalmont...) et villages remarquables (Monestiès, Penne , Vaour...) des vallées de l'Aveyron, du Vaur, du Cérou et du Tarn.

Le tourisme occupe déjà une place importante dans le Pays de l'Albigeois et des Bastides. Il convient d'en accroître l'impact économique en augmentant l'amplitude d'ouverture de la saison, en multipliant les activités proposés et les lieux de visite et d'intérêt. Il convient enfin d'améliorer les retombées économiques de ce tourisme.

Le Pays de l'Albigeois et des Bastides doit se doter d'une stratégie globale de tourisme intégré en concertation avec les schémas régionaux et départementaux. Les axes principaux du développement consistent à tirer parti des références majeures (Albi, Cordes...), à mettre en réseau l'ensemble des sites (guides, chemins et routes thématiques...), à valoriser le territoire en travaillant tant sur la réhabilitation de son petit patrimoine que sur la valorisation des manifestations et des cultures locales, à créer des événements et des équipements structurants, à lancer une démarche de qualité axée sur l'amélioration de l'accueil et la création de produits innovants, enfin à favoriser la culture et les échanges à travers toutes les formes d'expression artistiques.

♦ **Les services, le commerce, et l'industrie**

Les statistiques connues à la fin d'octobre 2002 donnent les indications suivantes :

Les **Services** représentent 1 253 établissements qui emploient 5 115 salariés. Le nombre d'établissements a augmenté de 14,6% depuis cinq ans.

Le **Commerce** dénombre 1867 établissements : soit 48% du total des établissements du Département. Le nombre d'entreprises s'est réduit d'environ 1% depuis 5 ans. Ces établissements emploient 5 856 salariés.

L' **Industrie** compte 761 établissements et 7169 salariés : elle utilise 40% des salariés. Mais le nombre d'établissements recensés s'est accru de 13,4% depuis cinq ans.

Au total, le Pays compte 3 881 entreprises employant 18 141 salariés, soit une moyenne de 4,67 salariés par établissement : 3,15 pour le commerce, 10 pour l'industrie et 4,1 pour les services. Plus de 90% des entreprises du Pays, dans ces trois secteurs, occupent moins de 10 salariés, 6,7% (soit 260 entreprises) occupent entre 10 et 40 salariés et 1,5% (soit 57 entreprises) occupent plus de 50 salariés.

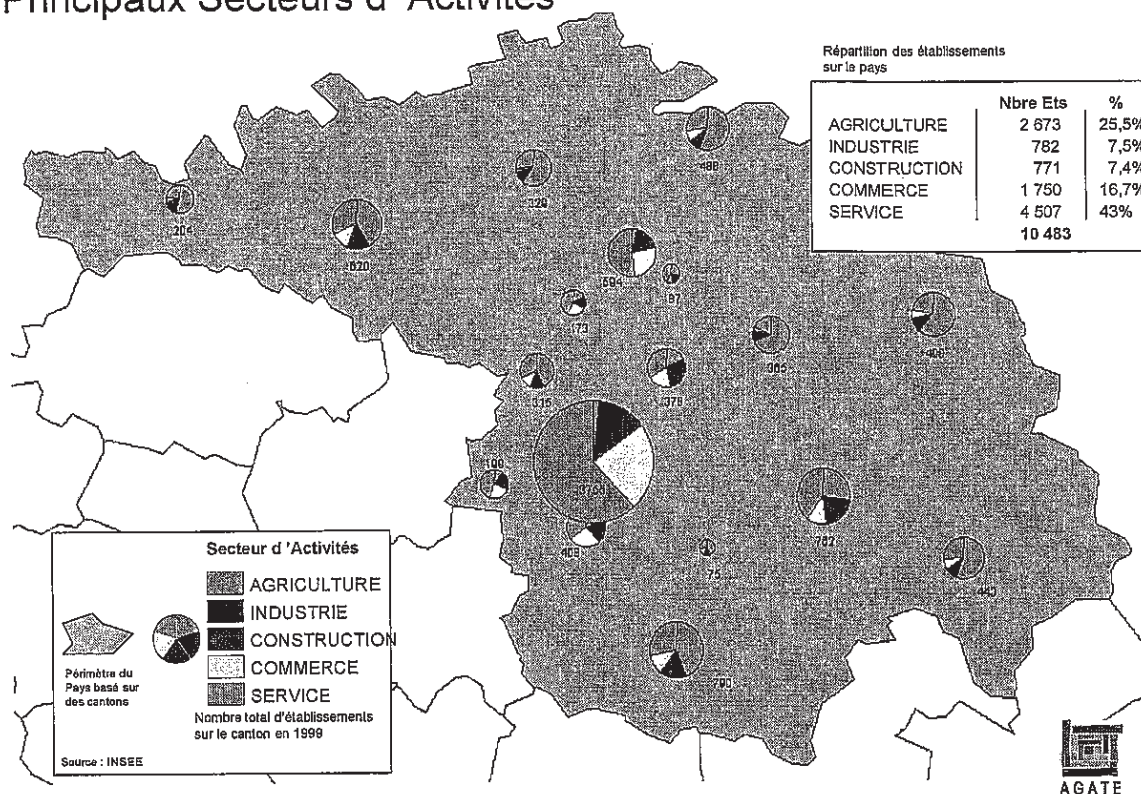
Les services, secteur d'activités le plus en croissance, répondent à une croissance des besoins tant de la population et de ceux des entreprises.

L'industrie se concentre autour d'Albi mais l'ouverture du contournement de Carmaux devrait correspondre à la mise en place d'une nouvelle zone d'activités.

Le développement se fera d'autant mieux qu'il s'appuiera sur le développement des relations avec les outils de formation et de recherche.

La population active du Pays de l'Albigeois et des Bastides se situe, au niveau de 61 438 personnes (27 656 hommes et 25 016 femmes). Son taux de chômage, en octobre 2002 est de 10,6%. (Source DDTE)

Principaux Secteurs d'Activités



AG030159 - cartographie pour le pays « Albigeois - Ségala - Causse - Tarnais » - version 3.0. - maj 7/09/01 - p 1 / 10

Les enjeux

- ❖ Il convient de promouvoir l'installation de nouveaux actifs : en facilitant la transmission des entreprises, en aidant à l'installation de nouveaux jeunes actifs, en développant des emplois multi-sectoriels.
- ❖ Il faut en même temps assurer la promotion et une meilleure valorisation des produits et services du Pays, caractérisés par une même volonté commune de garantir la continuité de la Qualité.
- ❖ Il est urgent de réaliser rapidement la création de deux parcs d'activité d'intérêt communautaire, l'un sur le domaine de la C2A, l'autre sur la déviation de Carmaux. Il faut pour cela intégrer cette démarche dans la stratégie foncière et la gestion de l'espace.
- ❖ Il faut assurer la mise à niveau, la promotion et la commercialisation des zones d'activités, existantes ou à créer. Cela devra en particulier permettre de bénéficier du développement des infrastructures de liaison en attirant l'implantation de nouvelles activités.
- ❖ Il convient d'assurer la mise en place d'un outil de financement apte à faciliter des reprises, ainsi que d'un observatoire de l'économie
- ❖ Il faut enfin veiller au développement des capacités de recherche dans les différents domaines d'excellence du Pays.

2.3 – Le besoin résidentiel du territoire

On peut dire que le territoire du Pays de l'Albigeois et des Bastides agrège trois ensembles relativement distincts : deux zones urbaines au centre, presque connexes, autour d'Albi et de Carmaux, un tissu de bourgs ruraux, véritables pôles structurants du milieu rural et enfin une vaste zone à dominante rurale pour le reste du territoire.

Le territoire du Pays de l'Albigeois et des Bastides recompose les principaux bassins d'habitat suivants :

- ❖ Celui de l'Albigeois pour sa plus grande part (37 communes sur 47).
- ❖ Celui du Carmausin dans sa totalité.
- ❖ Quelques communes du Graulhetois.

Globalement les éléments remarquables suivants semblent peser fortement sur le territoire :

En termes « statiques »

1° Bien que de plus en plus concerné par des dynamiques de développement, une faible part du Pays possède encore à l'heure actuelle des documents d'urbanisme réglementaires, outils indispensables de gestion du territoire. Encore est-il nécessaire de souligner que certains des documents existants commencent à dater et devraient bénéficier à court terme d'une actualisation.

2° Par delà le constat précédent un chiffre illustre à lui seul la problématique de la gestion foncière dans le domaine résidentiel. L'agrégation des zones considérées comme urbanisables dans les documents actuels représente 10.000 hectares sur le territoire. Cette valeur est à comparer aux niveaux actuels de consommation d'espace tels qu'évalués ci-dessous.

Superficies de foncier sur la base des logements individuels autorisés période 1995-2001:

Albi	:	33 ha
Bassin d'Albi	:	200 ha
Carmaux	:	5 ha
Bassin Carmaux	:	18 ha
Bourgs structurants	:	5 ha

Spécificités de la demande et de l'offre de logements :

Sources : FNAIM « Le Journal de l'immobilier » Mai 2004 / Enquête SIT Comité de Bassin d'Emploi

Albi et Bastides :

	Location	Vente	Particularités
La demande	Importante	Importante	*Retraités vendent de grandes maisons pour habiter en ville *Beaucoup de demandes sur l'axe Albi-Toulouse
L'offre	Peu de maisons alors que beaucoup de demandes	Peu de T2 et T3 à la vente car loués	Prix souvent élevés au départ
Particularités	Beaucoup de constructions d'appartements neufs car loi défiscalisation	Peu de terrains isolés à la vente Développement des lotissements	

Carmaux et Ségala :

	Location	Vente	Particularités
La demande	Maison avec jardin Loyer souhaité: 500€	* Maison en ville ou à proximité * Prix souhaité : 100 000€	Beaucoup de demandes de terrains à bâtir
L'offre	Très peu de maisons à louer	Grandes maisons hors agglomération Prix élevés	Peu de terrains à bâtir en vente
Particularités	Adéquation entre offre et demande de location d'appartement		

Le marché de la construction de logements sur le Pays entre 1990 et 1999



En terme d'évolution...

L'analyse menée par les services de l'Équipement du Tarn à partir des données 2002 est particulièrement éclairante :

La production de logements accélère fortement et les « records » sont battus. Globalement au plan Départemental la production 2002 se trouve en augmentation de 24% par rapport à 2001.

Pour le Pays de l'Albigeois et des Bastides la tendance est encore plus forte avec + 28 %.

Cette production de logements, en très nette accélération, fait passer le territoire d'environ 700 logements /an en 99 à 1200 pour l'année 2002. **Le niveau de production retrouve celui atteint en 1980 et jamais retrouvé jusqu'ici.**

Au plan territorial encore faut-il préciser que cette croissance touche au sein du Pays plus particulièrement les bassins de l'Albigeois et l'Ouest Tarnais donc la frange du territoire au contact du Gaillacois.

2.4- La valorisation de la qualité de l'environnement

La diversité des paysages et leur qualité constituent un atout majeur du Pays de l'Albigeois. Ces paysages sont particulièrement menacés par le développement de l'urbanisation dans les zones agglomérées. Il convient de les préserver et en même temps de les mettre en valeur. Cela va de pair avec une charte paysagère et architecturale pour éviter que le développement du bâti et des infrastructures ne détruisent la cohérence du caractère des paysages, des communes ou des villes.

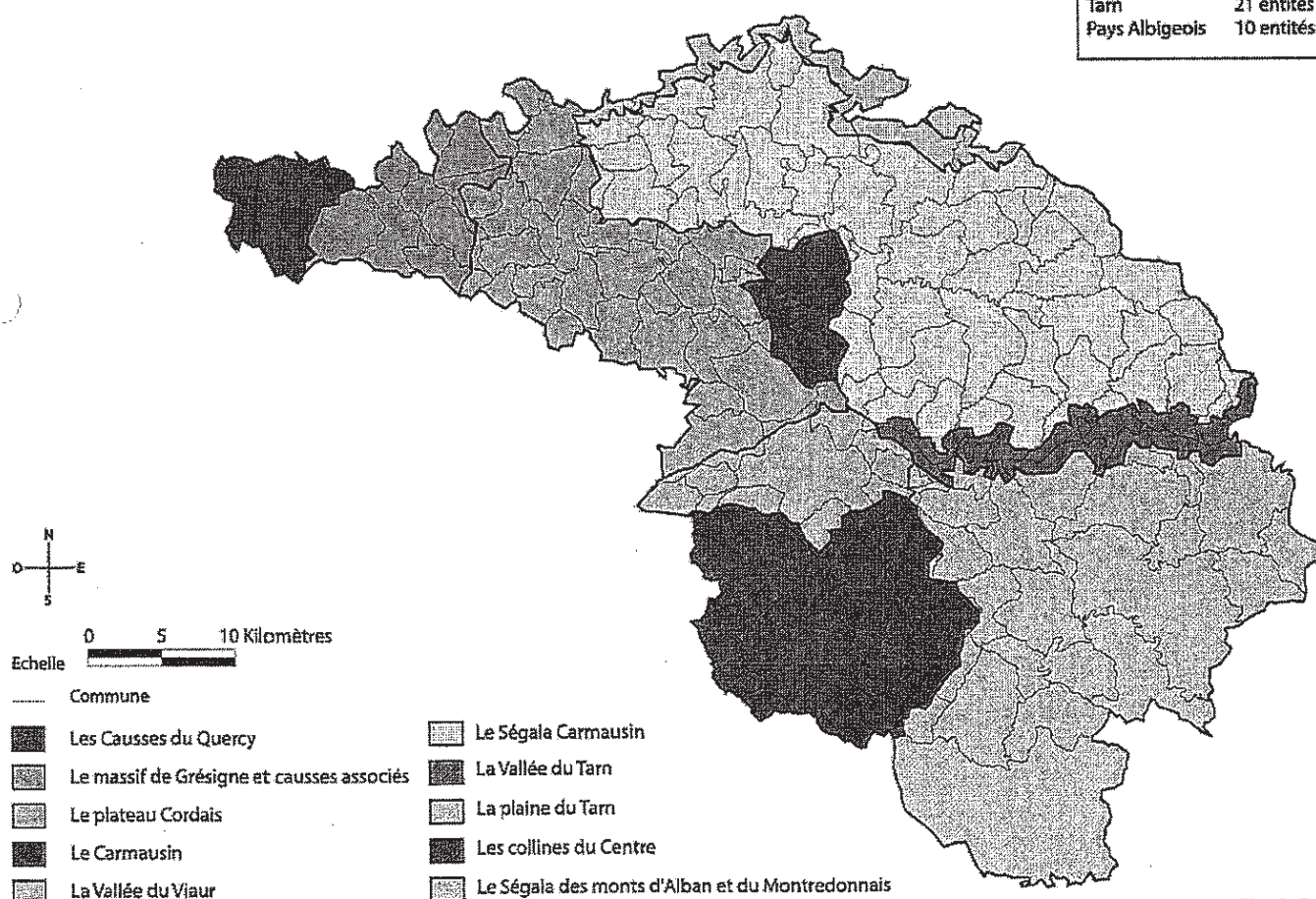
Une remarquable étude, réalisée par le CAUE 81, consacrée aux Paysages tarnais a identifié 32 entités paysagères distinctes dans l'inventaire global de la Région Midi-Pyrénées, dont dix pour le seul Pays de l'Albigeois et des Bastides, qui correspondent à quatre types paysagers : les hautes terres, les paysages de collines, les paysages de plaines et de causses.

Chacun de ces quatre paysages contribue à façonner une des facettes de la réalité du Pays de l'Albigeois et des Bastides et donne à l'ensemble du Pays sa caractéristique de diversité paysagère qui crée sans cesse la surprise et constitue un élément de son charme, sans entamer pour autant sa profonde unité.

Pays de l'Albigeois et des Bastides

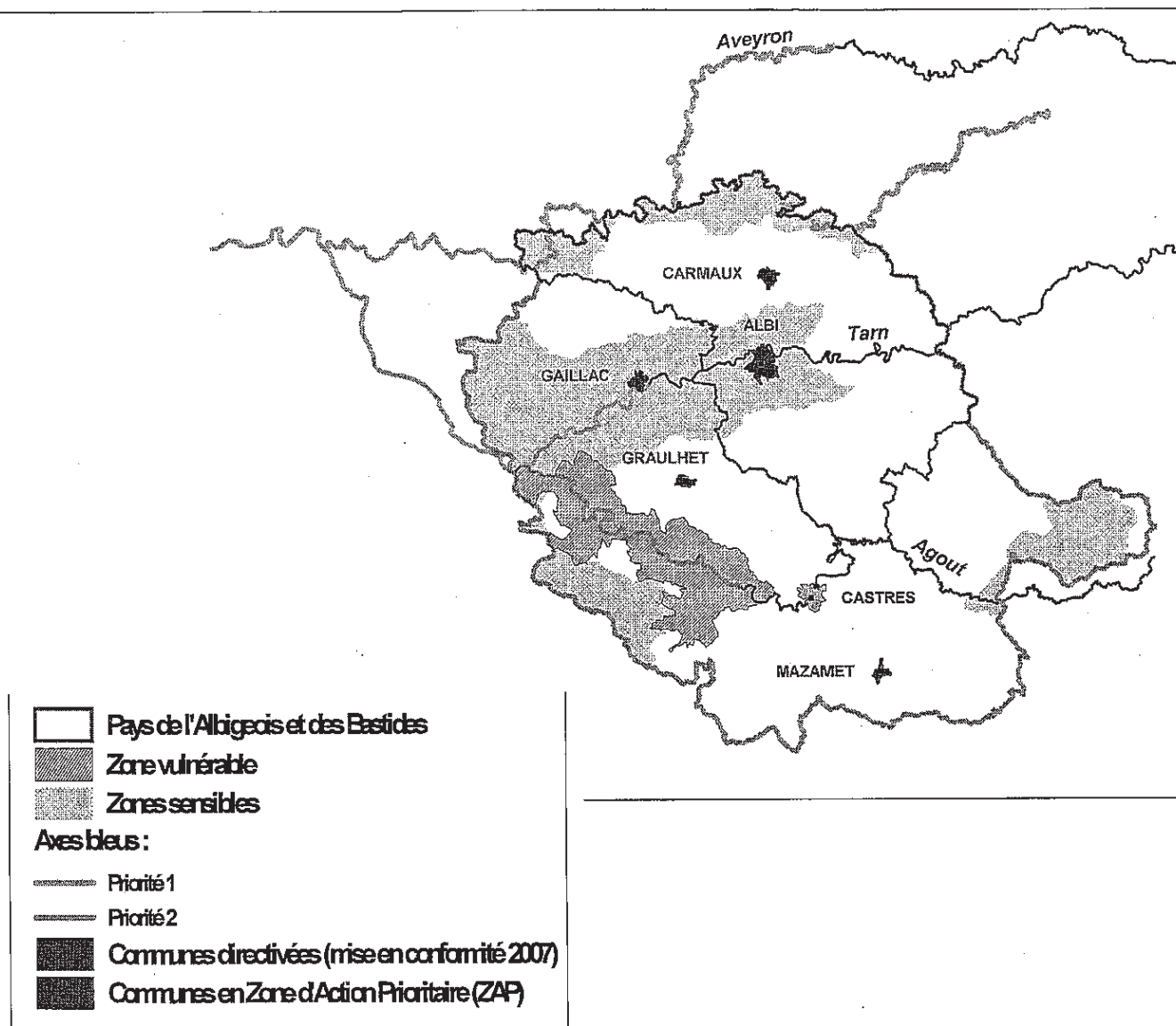
Entités paysagères

Midi-Pyrénées	32 entités paysagères
Tarn	21 entités paysagères
Pays Albigeois	10 entités paysagères



D'après C.A.U.E du Tarn 1999

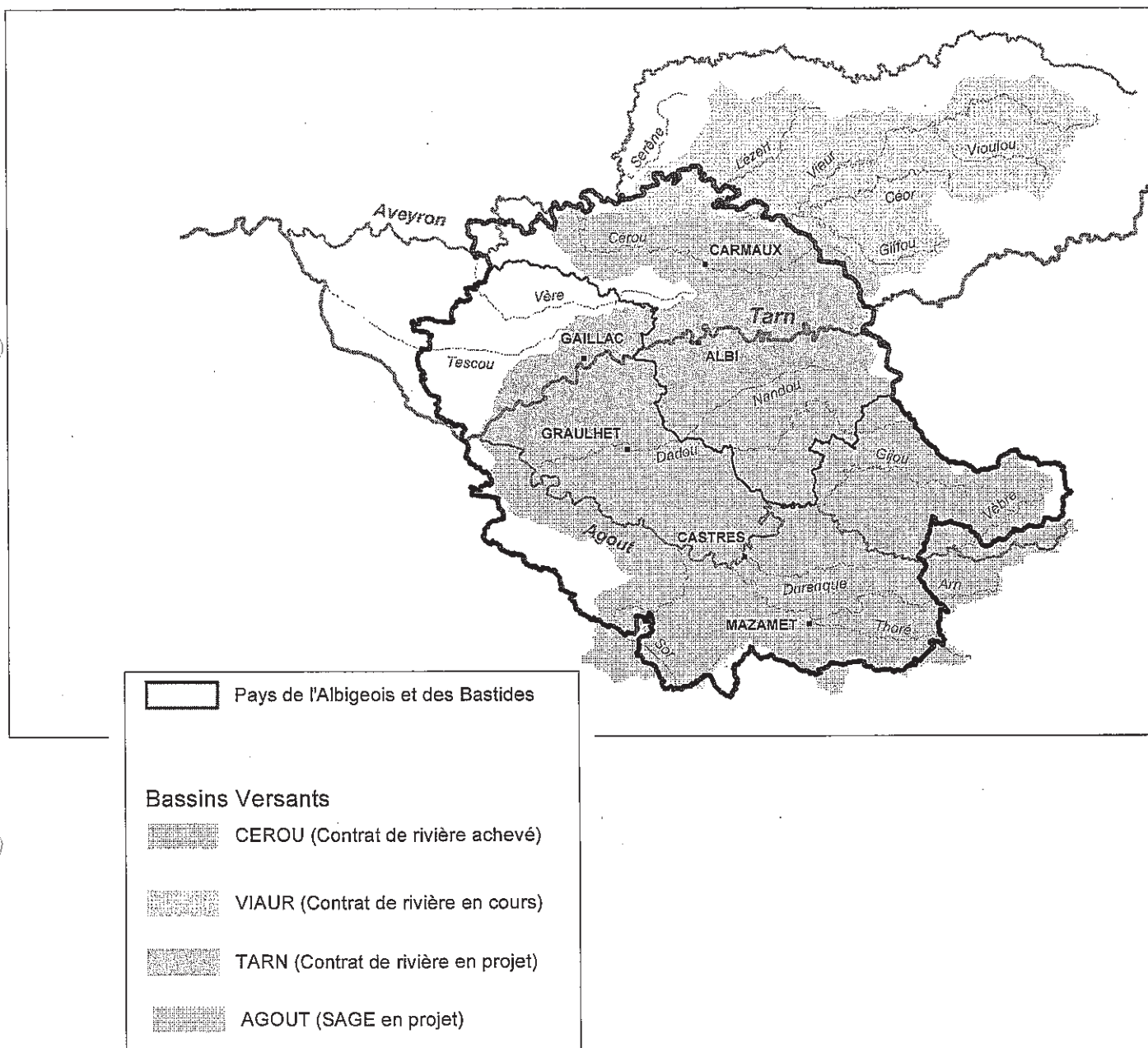
Zones particulières du SDAGE



L'importance du réseau hydrographique témoigne de l'importance de la ressource en eau superficielle bien répartie sur l'ensemble du périmètre du Pays. Il faut réussir à passer d'une gestion quantitative à une gestion qualitative de l'eau. Le Pays bénéficie d'une abondance de ressources, qui nécessite un souci constant d'amélioration de la qualité physico-chimique et bactériologique.

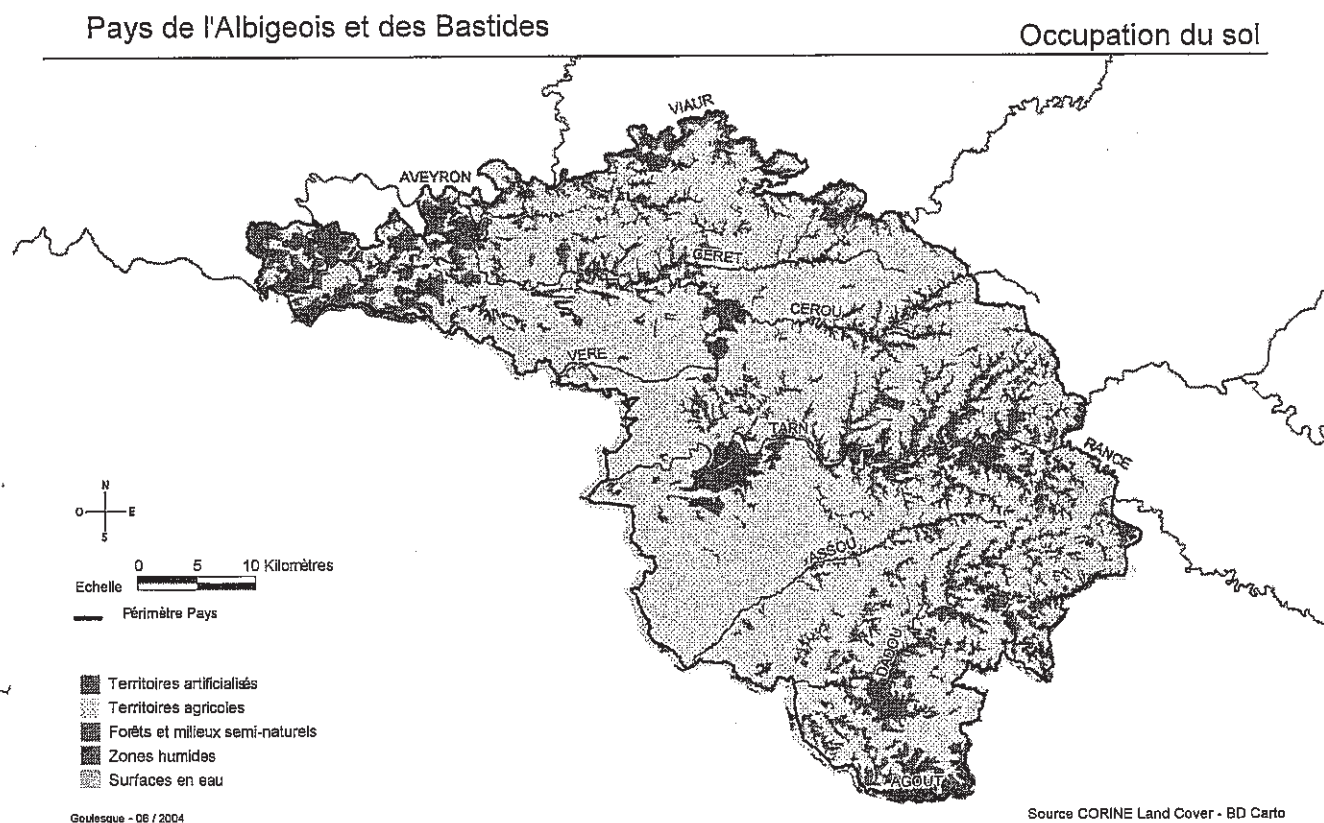
Comme l'eau est d'origine superficielle, ces risques sont réels : la protection des ressources implique notamment une forte coopération avec les organisations agricoles. Le territoire a fait l'objet de différents contrats de rivière, en cours (Viaur), achevés (Agout et Cérour), ou en phase de mise en place (Tarn).

Un SAGE est en préparation sur l'Agout, le Viaur et le Tarn sont classés en zone sensible pour les indicateurs de qualité, Carmaux est classée comme étant en zone d'action prioritaire pour l'assainissement et l'Albigeois est désigné pour une mise en conformité en 2007.



La carte de l'occupation des sols donne un aperçu général sur le périmètre du Pays. Elle permet de comprendre la présence d'une si grande variété de paysages, car la distinction est grande entre les zones urbanisées et les régions rurales.

Des représentations comme les sites et lieux protégés, inscrits, zones naturelles donnent une image de la richesse des différentes régions et donc amènent à mieux analyser ces espaces exceptionnels par leur rareté, leur dégradation ou leur valeur écologique ou économique.

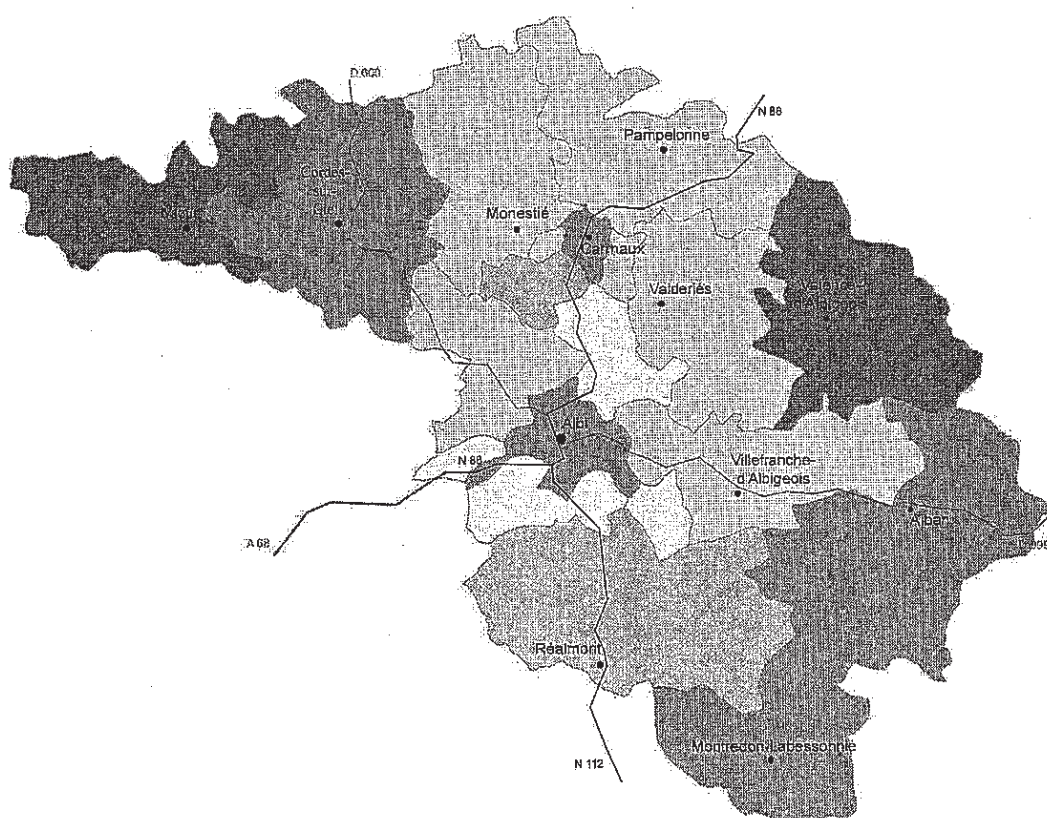


2.5– le contexte social

Le paysage social du pays de l'Albigeois et des Bastides présente un visage très contrasté. En effet les problématiques sociales sont beaucoup plus aiguës dans les zones rurales à faible densité démographique et éloignée des bassins d'emplois et de services.

Par contre les problématiques des zones urbaines (albigeois et carmausin) sont beaucoup plus spécifiques, notamment avec le développement de la monoparentalité et une caractérisation spatiale plus marquée des problématiques sociales (mixité sociale à encourager).

Répartition des allocataires RMI (revenu minimum d'insertion), API (allocation parents isolés), AAH (allocation adultes handicapés), et ASS (allocation spécifique de solidarité) (source CAF et Conseil Général du Tarn)



Pourcentage de la population cantonale

	Supérieur à 18.3
	De 12.5 à 18.3
	De 9.7 à 12.5
	De 6.9 à 9.7
	Inférieur à 6.9

De nombreuses initiatives du secteur associatif sont développées pour lutter contre les différentes formes d'exclusion et favoriser une meilleure insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés.

Le Pays accompagnera les différents projets dans un souci de consolidation de l'existant, de cohérence et de pérennité des actions en lien avec les politiques sociales départementales.

Il apparaît très clairement, à travers les différentes études et expériences menées sur le territoire, que le niveau de services proposé aux habitants influe directement sur l'amélioration de la qualité de vie. (Exemple : le taux d'activité des femmes de 25 à 40 ans est largement corrélé avec l'existence ou non de service de garde pour les jeunes enfants).

Sur ce territoire, les femmes sont employées à 70 % dans le secteur tertiaire, et notamment dans le secteur des services à la personnes (infirmières, aides à domicile,...). L'amélioration quantitative et qualitative des services favorisant une meilleure articulation de la vie familiale et de la vie professionnelle, constitue donc un des enjeux majeurs pour le développement de l'attractivité du pays et l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Les personnes âgées représentent une part très importante de la population surtout en zone rurale (souvent plus de 35 %); l'accompagnement des initiatives permettant leur maintien à domicile constitue un axe fort de l'intervention sociale décidée par le Pays de l'Albigeois et des Bastides. Le développement de ces services constitue aussi un gisement d'emplois important pour le territoire.

Le Pays de l'Albigeois et des Bastides a fait le choix d'accompagner l'ensemble des initiatives qui renforceront l'offre de services dans les domaines de l'enfance jeunesse, du maintien à domicile des personnes âgées et de l'insertion des personnes qui rencontrent des difficultés sociale et/ou professionnelle. Le travail d'élaboration de la charte de développement a permis de fixer comme objectif opérationnel la mise en place d'un véritable maillage du territoire en pôle de services de proximité répondant aux attentes des habitants et en s'appuyant sur les initiatives locales. Le pays devra favoriser la mise en réseau des acteurs sociaux permettant ainsi d'amener une véritable plus value sur le territoire.

Le Pays pose donc l'action sociale comme un facteur incontournable du développement et du rééquilibrage de son territoire.

3 – Rappel de la démarche territoriale

3.1 - Les conditions de création de l'association de préfiguration et son mode de fonctionnement initial

Compte tenu de la nécessité de regrouper toutes les collectivités locales (intercommunalités à fiscalité propre et communes isolées) ainsi que tous les acteurs déjà organisés dans les structures de développement agissant sur le territoire (Comité de Bassin, Ségala et GREAVI), il est décidé d'un commun accord de constituer en juillet 2001 une association de préfiguration qui portera l'ensemble de la démarche.

- **La mobilisation des Communautés de Communes du périmètre**

Plusieurs réunions d'information sont organisées avec les EPCI à fiscalité propre du territoire.

Le SIVOM du Pays Réalmontais et la Communauté de Communes des Monts d'Alban demandent leur rattachement au projet de Pays.

Plusieurs réunions de travail sont organisées pour élaborer une proposition de statuts de l'Association de Préfiguration.

- **L'Assemblée Générale constitutive**

Le 8 Octobre 2001 à Carmaux, elle est convoquée à l'initiative de toutes les intercommunalités du territoire (Communauté de Communes du Ségala-Carmausin, du Carmausin, de l'Albigeois, d'Albi-périphérie, VAL 81, Monts d'Alban, Causse Nord Ouest, et du Pays Cordais).

Elle a rassemblé tous les partenaires concernés : conseillers généraux, délégués des intercommunalités, maires des communes "isolées", représentants des associations de développement du Ségala et du GREAVI, ainsi que du Comité de Bassin d'Emploi du Nord du Tarn...

Cette nouvelle association, qui permet de réunir tous les partenaires concernés par le Pays, est appelée à disparaître dès qu'elle aura atteint ses objectifs : la mise en place du Pays et de ses instances de gestion et de concertation.

En attendant, elle s'appuie sur un comité technique composé des chargés de mission du Ségala, du GREAVI et du Comité de Bassin.

3.2 – Une démarche participative pour l'élaboration de la Charte

Les travaux qui ont conduit à la mise en forme de la Charte du Pays et, en particulier, de son Plan d'Actions prioritaires ont commencé en avril 2002.

Les travaux, conduits conjointement par les consultants et les animateurs des associations de développement et du Comité de Bassin, ont permis de disposer d'un **diagnostic du territoire** mettant en évidence les enjeux majeurs du territoire au début de l'été 2002.

Autour de ce premier document, des **Assises du Développement** se sont tenues le 17 octobre 2002, avec la participation de plus de 400 personnes : elles ont permis, outre une présentation du diagnostic, d'expliquer le contenu d'une démarche de Pays et de mobiliser les volontés des participants pour mettre en place des groupes de travail thématiques facilitant ainsi l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre possible.

Pendant l'hiver 2002-2003, ces six commissions thématiques, réunissant autour de ces membres volontaires, des responsables et des techniciens compétents, ainsi que les représentants des chambres consulaires, se sont réunies autour des six problématiques majeures :

- Eau et environnement,
- Développement économique et emploi,
- Gestion de l'espace et habitat,
- Vie quotidienne,
- Tourisme et culture,
- Action sociale.

Sur chacune de ces thématiques, des **documents de synthèse** ont été élaborés, comportant analyses et propositions.

Le Conseil de Développement a été mis en place officiellement le 14 avril 2003. Il comporte soixante-cinq membres, répartis en quatre collèges :

1° collège : les élus - 13 membres désignés par le CA de l'association de préfiguration sur proposition des différents EPCI

2° collège : les chambres consulaires - 6 membres à raison de 2 représentants par chambre

3° collège : syndicats patronaux et salariés agricoles - 16 membres :

- 8 représentants salariés
- 4 représentants agricoles
- 4 représentants patronaux

4° collège : les représentants de la société civile – 30 membres désignés parmi les participants aux 6 commissions à raison de 5 personnes par commission de travail.

Ce Conseil de Développement est chargé de quatre missions essentielles :

- Donner aux acteurs de la société civile l'opportunité de s'exprimer et de proposer des axes de travail pour le Pays.
- Apporter aux élus du territoire les informations nécessaires à l'élaboration d'un « Projet de développement » à la fois durable et partagé.
- Participer, dans la durée, aux évolutions futures du Pays.
- Contribuer à faire connaître les actions du Pays et participer ainsi à sa communication.

Un Groupe de Travail Prospectif, issu des bureaux de l'association de préfiguration et du conseil de développement, a ensuite été mis en place.

Il s'est réuni régulièrement entre les mois de juillet et de novembre 2003, dans le cadre d'un accompagnement formation - développement avec l'ADEFPAT(Association de Développement par la Formation).

Les séances de travail ont permis, sur la base du diagnostic du territoire, des résultats des commissions thématiques, et de contributions techniques nouvelles, d'élaborer des recommandations qui ont alimenté la rédaction de la Charte.

Le groupe prospectif a eu comme première préoccupation d'évaluer si un territoire aussi vaste et diversifié que l'Albigeois et Bastides pouvait construire un Projet de Développement mettant en évidence un sens commun, valable pour le territoire dans son entier et qui corresponde aux réalités actuelles et aux enjeux à venir.

Qu'il s'agisse de démographie, de production de logements ou encore de création d'entreprises, le groupe prospectif constate que le futur Pays se trouve à un moment charnière de son histoire :

- Les grands projets d'infrastructure.
- Le schéma régional des transports.
- L'évolution « naturelle » de l'agglomération Toulousaine.
- La volonté de développement exprimée dans le projet d'agglomération de l'Albigeois.

Cette indispensable régulation d'un processus de développement déjà en marche a permis de constituer le fil directeur du Projet de Pays et en nourrir sa Charte de Développement.

4 – Stratégie de développement du territoire

Trois enjeux stratégiques transversaux :

1. **Renforcer l'attractivité du Pays** : mettre en place un ensemble de mesures et d'actions destinées à développer son attractivité pour accueillir de nouveaux habitants et entreprises.
2. **Equilibrer le développement de l'ensemble du Pays** en s'attachant systématiquement à combler les écarts et à équilibrer le développement des espaces urbains et des espaces ruraux (souvent en déprise démographique et économique) .
3. **Gagner en compétitivité par rapport aux autres territoires en s'appuyant systématiquement sur des démarches de qualité** : exploiter les potentiels de croissance existants (patrimoine, savoir-faire, produits...) .

Les trois enjeux stratégiques du territoire :

RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE

EQUILIBRAGE DU TERRITOIRE

PROMOTION DE LA QUALITE

Ces trois enjeux constituent une clé de lecture pour vérifier que les propositions d'actions méritent véritablement d'être prise en compte dans le Projet de Développement du Pays.

Le Pays affirme sa volonté de se situer dans une perspective résolue de **développement durable** : il veut organiser son développement sans pour autant hypothéquer l'héritage qu'il laissera aux générations suivantes :

Comment préserver le cadre naturel ?

Comment penser le développement économique actuel et à venir ?

Cette volonté repose sur quatre notions qui doivent imprégner concrètement la définition et le contenu des actions prioritaires projetées :

1. **La qualité** : le Pays doit être un espace voué à la qualité, déclinée sous tous ses aspects. L'exigence de qualité doit être générale ; elle concerne aussi bien les productions de l'économie, industrie ou artisanat, agriculture ou tourisme, gestion des eaux ou des espaces bâtis, authenticité culturelle ou mise en œuvre de nouveaux modes de production intégrant la formation, les savoirs, les échanges ou la technologie....
2. **La compétence** : le Pays se veut être un espace de compétence. L'accent mis sur la formation doit permettre d'accroître la valeur ajoutée économique et humaine de l'ensemble du Pays. Cette notion entrera en pratique par la diversité des liens que le Pays sera à même de tisser avec les milieux, physiquement proches, de la recherche, de l'Université ou des entreprises.
3. **La valorisation** : le Pays veut mieux valoriser l'ensemble de ses potentiels, qu'ils soient naturels (paysages, environnement...), humains (le talent et le travail des hommes), économiques (activités industrielles, artisanales, agricoles ou de services) ou culturels.
4. **La démocratie active** : Le Pays se veut un espace d'échange et de concertation entre les hommes et les femmes qui le font vivre et qui l'animent. La participation des acteurs locaux doit se traduire par l'organisation d'une démocratie participative réelle, forte et créatrice.

Le contenu du Plan d'actions prioritaires autour des sept axes stratégiques majeurs

1- Mettre en œuvre une stratégie foncière et une politique du logement

Ce premier axe vise à produire le parc de logements nécessaire à la satisfaction de la demande, sans dénaturer le territoire.

Il concerne aussi bien la production de logements neufs que la réhabilitation du parc ancien, les logements en accession que le locatif. Il vise aussi à réduire les risques de mitage ou d'étalement des espaces bâtis par une action concertée des collectivités locales.

Les actions retenues se justifient par le contenu des observations suivantes :

- La forte augmentation constatée des besoins de logements ne peut pas être satisfaite par l'offre existante.
- Le risque de creusement des écarts entre la grande zone urbaine et le reste du Pays, rural.
- L'incapacité à réduire les étalements urbains, du fait du manque de réserves foncières.
- Les inégalités de couverture des communes en documents d'urbanisme qui accentuent les décalages de production de logements.
- La poursuite des tendances inflationnistes des coûts du foncier et de l'immobilier.
- La banalisation du cadre de vie due à la médiocrité de la qualité urbaine des lotissements et de l'architecture des logements neufs.
- La difficulté à caler politique de l'habitat et politique des équipements.

Mesure 1.1 : Gestion de l'espace et outils d'intervention foncière

Mesure 1.2 : Aménagement des espaces publics et cœurs de village

Mesure 1.3 : Insertion paysagère et architecturale du bâti ancien et des constructions neuves

Mesure 1.4 : Développement du logement locatif (dont social)

Mesure 1.5 : Favoriser la réflexion sur l'urbanisme à l'échelle intercommunale

2- Agir pour le développement de l'économie et de l'emploi

Le Pays entend contribuer au développement de l'activité et des emplois dans l'industrie, l'artisanat, l'agriculture et les services. Cet axe stratégique conduit le Pays à se doter d'un outil d'observation et d'anticipation concernant les évolutions des opérateurs, à répondre aux besoins exprimés de formation et de compétences, à optimiser et accroître l'offre foncière à caractère économique, à mobiliser de l'épargne locale au profit des initiatives économiques.

Le Pays s'attachera à développer toutes opérations pour renforcer la solidarité économique locale ainsi que la satisfaction des besoins et marchés de proximité.

Le Pays devra en particulier informer de façon systématique les créateurs potentiels d'entreprise, de commerce ou d'activités artisanales, à l'intérieur ou à l'extérieur de son périmètre, sur ses réalités et ses potentiels, ainsi que sur les opportunités de reprise ou de création qui se présentent.

Le développement en cours de grandes infrastructures, notamment de l'A68, va accroître la pression en matière de foncier à vocation économique, alors que le territoire doit se préparer à faciliter l'accueil des entreprises.

- A cet égard l'enjeu majeur reste celui du développement, de la création et de la transmission des PME; ce dernier point doit prendre en compte le fait que la moitié des commerçants et artisans du territoire passeront la main dans les dix ans.
- Cela doit permettre de conforter les bourgs structurants par le développement des activités économiques y compris les commerces et les services. Car aujourd'hui plus de 70% des commerces sont situés sur sept communes et deux pôles du Pays.
- Le territoire fait un gros effort en faveur de la formation : ce pari sur l'intelligence devra être poursuivi par la création de formations spécifiques, comme par exemple un centre de formation aux métiers de la sécurité.
- Dans une économie encore artisanale, la prise en compte des micro-projets et donc de leur financement spécifique constitue un facteur important.

Mesure 2.1 : Création de parcs d'activité d'intérêt communautaire

Mesure 2.2 : Mise à niveau des zones artisanales des bourgs structurants

Mesure 2.3 : Favoriser la transmission et la création d'entreprises

Mesure 2.4 : Accompagner la diversification et la valorisation des productions agricoles

3- Organiser le développement et la professionnalisation du tourisme

Le territoire du Pays possède une vocation touristique certaine du fait de ses sites, comme Albi, Cordes, Cap Découverte ainsi que de ses atouts naturels (vallées du Viaur et de l'Aveyron, vallée du Tarn...) ou patrimoniaux (Monestiès, Penne, Réalmont...).

Le développement d'une action en faveur du développement du tourisme devra intégrer la nécessité de réaliser un état des lieux des richesses et d'établir en conséquence un réseau de partenaires, de fédérer les structures gérant le tourisme pour mutualiser les efforts de promotion, d'organiser les flux touristiques, de mieux structurer et de développer l'offre en hébergements et animations touristiques.

Le tourisme est une activité économique disposant de potentiels de croissance importants ; cependant le tourisme du Pays reste pour l'essentiel soit un tourisme d'affaires concentré, par nécessité, sur Albi, soit un tourisme de curiosité dont bénéficient Albi ou Cordes, pour l'essentiel. Le tourisme vert, pour lequel le Pays recèle des potentiels forts – avec ses gorges, ses patrimoines et ses espaces – reste handicapé par l'insuffisance d'hébergements de qualité et la faiblesse des activités proposées.

L'élaboration d'une stratégie de développement reste à mettre en place.

Mesure 3.1 : Accompagner la valorisation et la promotion des sites touristiques

Mesure 3.2 : Développer et diversifier l'offre touristique

4- Améliorer les conditions de la vie quotidienne

Ce quatrième axe vise l'amélioration des conditions de la vie quotidienne. Le Pays veut cibler son action, au niveau des communes et des communautés de communes, sur des problématiques véritablement transversales, même si les modes de traitement peuvent diverger entre le rural et l'urbain. Du coup, dans ce domaine aussi, l'observation, en continu, des besoins de la vie sociale va s'imposer, dès lors que la reconnaissance du périmètre du Pays permettra de disposer d'informations spécifiques susceptibles de se traduire dans l'urgence par des décisions d'actions ainsi mieux adaptées.

Quatre problématiques majeures devraient structurer une telle action, dans une recherche globale de cohérence et de transversalité :

- Le développement des services liés aux besoins sociaux des nouvelles populations résidentes, en particulier en direction de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que les besoins spécifiques des familles monoparentales.
- Le renforcement des dispositifs d'aide au maintien à domicile et dans la vie sociale des personnes âgées ou à mobilité réduite.
- La mise en œuvre de mesures permettant de lutter contre toute forme de discrimination et d'agir pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, notamment en ce qui concerne les problématiques d'articulation entre vie professionnelle et vie familiale.
- L'accompagnement pour aider l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Mesure 4.1 : Structurer le territoire autour de pôles de services de proximité

Mesure 4.2 : Accompagner les actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées

Mesure 4.3 : Développer les services en direction des enfants et des jeunes

Mesure 4.4 : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle et agir pour l'égalité des chances hommes – femmes

Mesure 4.5 : Développer l'utilisation des STIC sur l'ensemble du territoire

5- Développer une politique culturelle pour renforcer l'identité du territoire

Depuis une dizaine d'années, le Pays voit augmenter son offre culturelle. Même si cette programmation manque globalement de cohérence, le territoire connaît des expériences de bon niveau, pas forcément connues ni appropriées par le reste du territoire.

L'effort à conduire reste important, tant pour mettre la culture à la portée des habitants, que pour contribuer à forger l'identité du territoire en valorisant ses spécificités (langue d'oc, patrimoine, espaces, mémoire orale...), ou en développant sa présence en matière de création artistique.

Mesure 5.1 : Diffuser la culture sur l'ensemble du territoire

Mesure 5.2 : Soutien aux initiatives culturelles et artistiques de qualité

Mesure 5.3 : Sauvegarde et valorisation du patrimoine local

6- Concilier développement et qualité environnementale

Le Pays de l'Albigeois et des Bastides dispose de ressources en eau importantes. Cependant les risques qui pèsent, de façon qualitative et quantitative, sur cette ressource obligent à développer des efforts de formation et d'information ainsi que des outils de gestion en raison de l'augmentation et de la multiplication des usages.

La forêt, bien que très morcelée entre les propriétaires privés, devrait donner lieu à une gestion ambitieuse, créatrice d'emplois et de valeurs ajoutées.

La gestion de l'environnement et des paysages est un enjeu majeur pour l'ensemble du territoire, pour maintenir la qualité du milieu.

Mesure 6.1 : Encourager une gestion durable et concertée de la ressource en eau

Mesure 6.2 : Elaboration de charte(s) paysagère(s) et architecturale(s)

Mesure 6.3: Gestion des ressources forestières notamment privées

7- Construire et organiser le Pays

L'organisation du Pays a été pensée en prenant en compte le fait qu'il s'agit d'un territoire de projets et qu'il ne constitue pas un nouvel échelon de collectivité territoriale.

Le Pays va devoir assurer le relais des actions d'animation de proximité en relation étroite avec les intercommunalités à fiscalité propre, mais aussi mettre en place des actions structurantes, correspondant aux objectifs prioritaires de la Charte à l'échelle de l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur les commissions thématiques du Conseil de Développement.

Les six commissions de travail doivent approfondir les thématiques concernées pour pouvoir concevoir et mettre en place les nouveaux dispositifs envisagés.

• FONCIER –HABITAT- URBANISME:

Le préalable à la mise en place d'outils fonciers, procédures d'amélioration de l'habitat et opérations concertées de création de logements serait la réalisation d'un diagnostic stratégique habitat-urbanisme à partir des analyses effectuées au sein des intercommunalités et des éléments d'appréhension des évolutions récentes du territoire dont disposent les services de l'Etat (SCAN DDE, DDAF...).

• DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Il est nécessaire, au vu des différents projets de création de zones d'intérêt territorial ou d'agrandissement des zones d'activité, de concevoir un schéma cohérent directeur pour l'accueil des entreprises à l'échelle du Pays, en concertation avec les intercommunalités à fiscalité propre, les syndicats spécialisés et les acteurs économiques.

Etudier et mettre en place une stratégie de développement à l'échelle du Pays pour la recherche et l'installation d'entreprises nouvelles. Notamment en engageant une prospection en direction des « tarnais de l'extérieur » pour créer un réseau qui devienne rapidement l'ambassadeur du développement économique à l'extérieur du territoire.

Cette action pourrait être engagée en partenariat avec les autres Pays Tarnais.

Les dispositifs financiers et d'animation pour la création et la transmission-reprise des entreprises (agriculture, commerce, artisanat et industrie) doivent être formalisés avec l'ensemble des partenaires concernés.

• TOURISME

Un effort conséquent reste à faire pour mettre en réseau les différents partenaires touristiques et permettre une véritable synergie de développement à l'échelle du territoire.

Le Pays ne devant pas se substituer aux différents partenaires techniques et institutionnels (CDT, CRT, ATTER,...), l'assistance technique du Pays interviendra prioritairement sur l'élaboration de projets à l'échelle du territoire. Les projets accompagnés devront permettre de dépasser les habitudes de travail trop souvent cloisonnées et devront favoriser la montée en compétence des acteurs touristiques (mise en place de formations, professionnalisation de l'accueil,...).

Le Pays favorisera l'émergence et la réorganisation d'un véritable réseau de points d'accueil touristique (OTSI) sur l'ensemble du territoire et s'attachera à renforcer le partenariat entre ces structures, les prestataires touristiques et les collectivités locales.

La valorisation du patrimoine constituera également un axe important de la politique touristique du territoire avec pour perspective l'inscription du Pays de l'Albigeois et des Bastides dans le réseau des Pays d'Art et d'Histoire.

Un diagnostic complémentaire sera mené en collaboration avec les partenaires professionnels et institutionnels. En effet, les différenciations territoriales impliquent une adaptation des interventions financières du Pays de l'Albigeois et des Bastides (qualification de l'offre d'hébergements touristiques, complémentarité des produits touristiques) en cohérence avec les politiques départementale et régionale.

Le système d'information territorial servira de base à cette réflexion.

• CULTURE ET PATRIMOINE

La culture est un axe fort de la Charte de Pays puisqu'elle constitue un des moyens mis en avant pour renforcer l'identité du territoire.

Plusieurs évènements culturels de qualité ont émergé depuis quelques années et le plus souvent à l'instigation d'associations locales. Ces structures et ces manifestations sont un facteur de dynamisation de la vie locale incontestable et ce d'autant plus que l'on se situe sur des territoires ruraux peu denses. Le Pays souhaite, dans un premier temps, mesurer l'impact économique et social de cette dynamique culturelle dans le cadre de son observatoire territorial. Il s'agit ensuite de favoriser l'émergence d'une véritable politique culturelle reconnue et soutenue par les collectivités locales en tant que facteur de développement économique et social du territoire.

L'assistance technique s'attachera à favoriser la coopération entre les différents opérateurs culturels locaux (documents de communication communs, programmation concertée, mise en place de projets partagés,...). En effet, il existe peu de lien entre les différentes initiatives et il faut éviter que les acteurs culturels se placent plus sur le terrain de la concurrence que sur le champ de la coopération inter structure.

• ACTION SOCIALE ET VIE QUOTIDIENNE

L'action sociale et l'amélioration de la qualité de vie à travers le développement des services, sont considérées comme des leviers essentiels pour développer l'attractivité du territoire et maintenir les équilibres démographiques dans les années à venir.

Cependant de fortes disparités existent au sein de ce territoire en terme d'équipements (crèches, espace emploi,...) et d'actions visant à faire émerger les initiatives (centres sociaux,...).

Tout en consolidant les initiatives existantes, l'animation devra permettre de diffuser les expériences intéressantes sur l'ensemble du territoire (en relation avec le programme LEADER +), dans des domaines aussi variés que la petite enfance, la jeunesse, le maintien à domicile des personnes âgées et l'insertion des publics en difficulté.

Au-delà de la cohérence des projets avec leur environnement, l'animation s'attachera à prendre en compte les questions relatives à l'articulation des différents temps de vie des habitants (personnels, professionnels et sociaux) et à sensibiliser les acteurs du territoire (élus, responsables associatifs) à travailler sur ces questions, afin d'agir en faveur de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

• ENVIRONNEMENT

La gestion maîtrisée de l'environnement est un élément décisif tant pour garantir l'attractivité du territoire que pour affirmer son identité.

La protection des milieux naturels, la préservation de la qualité du cadre de vie sont au centre des préoccupations du territoire. Les acteurs économiques de l'agriculture, très sensibilisés, s'interrogent sur les nouvelles contraintes qu'ils devront respecter. Les collectivités locales ont un rôle déterminant à jouer sur l'aménagement de l'espace.

Dans les différents domaines d'intervention du Contrat (eau, paysage et forêt), des diagnostics de la situation et des problématiques doivent être réalisés afin de pouvoir définir des modalités d'intervention adaptées en fonction des territoires, en concertation avec les acteurs locaux et les partenaires techniques et financiers, en préalable à des dispositifs plus lourds (Charte Paysagère et Architecturale ou SAGE ...).

Mesure 7.1 : Animation territoriale, coordination et suivi du contrat

Mesure 7.2 : Observatoire et système d'information territorial

Mesure 7.3 : Communication

Mesure 7.4 : Animation du Conseil de développement

DEUXIEME PARTIE : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

1 – L' objet et la durée

L'objet du contrat est la mise en œuvre du projet de développement du Pays.

Il fixe les engagements des signataires et les conditions de mise en œuvre sur la base du programme d'actions et des programmations annuelles.

Il précise les moyens humains, techniques et financiers qui vont être mobilisés pour la mise en œuvre de la Charte et du plan d'actions prévu pour la durée du contrat, en cohérence avec la stratégie définie par le Pays et ses partenaires co-financeurs.

Ce projet s'inscrit dans la Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement Durable du territoire et dans la continuité des Contrats ESPACE 2000 et des Contrats de Terroir mis en œuvre sur ce territoire.

Il est conclu entre l'Association du Pays de l'Albigeois et des Bastides, les Communautés de Communes y adhérant ainsi que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Tarn pour une durée de 3 ans allant de 2004 à 2006 avec une contribution de la société civile à travers l'implication du Conseil de Développement.

2 – Le dispositif de pilotage

Le Pays va devoir assurer des actions d'animation de proximité, en étroite relation avec les communautés de communes et la communauté d'agglomération, mais aussi mettre en place des actions structurantes, à l'échelle du Pays, en cohérence avec ses objectifs prioritaires.

L'association du Pays de l'Albigeois et des Bastides

Elle est garante de l'animation et de la mise en œuvre du Contrat de Pays. Elle prépare et coordonne les programmes d'actions, en cohérence avec les orientations et les objectifs de la Charte du Pays.

Elle s'attachera également à mettre en place les outils d'évaluation. Elle aura capacité à engager des études et toutes autres actions qui lui seront confiées par les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

Elle fonctionne en étroite relation avec les Communautés de Communes adhérentes ainsi qu'avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, dans le cadre d'une convention ci-annexée, qui participent aux comités techniques préparatoires avec les services de l'Etat, de la Région et du département.

Elle met en place et anime un **comité de programmation**. Il est composé des représentants des communautés de communes et des communes isolées ainsi que de représentants de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Celui-ci est chargé de présenter les opérations à inscrire dans la programmation, sur la base d'une grille de critères d'éligibilité établie en fonction des objectifs et des priorités définies dans la Charte du Pays. Il se réunit une fois par trimestre.

Le Conseil de Développement

Il participe étroitement à la mise en œuvre de la programmation, à travers ses commissions thématiques de réflexion et de proposition, qui sont animées par l'association du Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Il est saisi officiellement pour avis avant tout comité de pilotage territorial sur les propositions de programmation des opérations.

Il est associé au suivi et à l'évaluation du Contrat.

Le Comité Territorial de Pilotage

Composé du bureau de l'Association, des présidents de la Communauté d'Agglomération et du Conseil de Développement, des représentants de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général, il a pour objet :

- ✓ de piloter, proposer et préparer le contenu de chaque étape contractuelle,
- ✓ d'identifier et de proposer les projets aux co-financeurs,
- ✓ de suivre périodiquement l'état d'avancement des réflexions et de veiller à la cohérence des réflexions préparatoires des programmes d'actions avec les objectifs fondamentaux poursuivis par le Pays,
- ✓ de mobiliser en tant que de besoin les compétences techniques extérieures au territoire,
- ✓ de favoriser la concertation entre les différents partenaires institutionnels concernés,
- ✓ de procéder à l'évaluation permanente du contrat.

Le secrétariat du Comité territorial de pilotage est assuré par l'Association du Pays de l'Albigeois et des Bastides

Le Comité Départemental des politiques territoriales

Il est chargé d'harmoniser les actions menées par les Comités territoriaux de pilotage du département et de contribuer à la préparation des comités régionaux de programmation des politiques territoriales.

Son rôle est le suivant :

- ✓ examen des contrats et programmes,
- ✓ examen des projets financés,
- ✓ référence et arbitrage sur des problèmes rencontrés au niveau local et sur les opérations d'envergure et complexes,
- ✓ suivi et évaluation,
- ✓ harmonisation des politiques.

Le Comité Régional de programmation des politiques territoriales

A compétence pour :

- ✓ favoriser la concertation et la cohérence des interventions techniques et financières des différents partenaires,
- ✓ examiner et arrêter les propositions de programmation financière correspondant aux projets de programmes opérationnels du Contrat de Pays.

3 – Modalités d'intervention des partenaires

L'Etat, la Région et le Département prennent acte des axes et mesures proposés par la structure porteuse du projet : l'Association du Pays de l'Albigeois et des Bastides...

Conformément à la convention d'application du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région, l'Etat, la Région et le Département examineront un programme opérationnel annuel conformément à la procédure de concertation et de programmation fixée au titre du dispositif de pilotage.

Les plans de financement de chaque programme opérationnel revêtent un caractère indicatif et prévisionnel. Ils feront l'objet d'un engagement définitif après instruction technique et administrative des dossiers et après accord de chacune des assemblées délibérantes des partenaires financiers et du représentant de l'Etat.

En ce qui concerne plus particulièrement la Région, et conformément à ses critères d'intervention et aux dispositions du Contrat de Plan, son concours sera apporté au titre du Fonds des Politiques Territoriales et au titre des crédits sectoriels du Contrat de Plan « ayant vocation à s'inscrire dans le volet territorial » ou « pouvant être mobilisés en fonction du projet territorial ».

Les aides sectorielles non territorialisées seront apportées en dehors du Contrat de Pays à moins qu'elles conditionnent les interventions de l'Union Européenne ou de l'Etat.

Enfin, la Région soutiendra le volet « investissement » des Programmes Opérationnels des Politiques Territoriales selon 5 axes prioritaires :

AXE 1 : soutenir et favoriser l'activité économique et la création d'emplois notamment dans les secteurs industriel, artisanal et commercial.

AXE 2 : Qualifier et développer l'Economie Touristique.

AXE 3 : Renforcer l'attractivité et valoriser l'identité des territoires en agissant dans les domaines de l'habitat, de la valorisation de l'urbanisme, du développement culturel en favorisant la cohésion sociale et en améliorant l'offre des services collectifs ainsi que leur accessibilité.

AXE 4 : La protection et la valorisation du Paysage et de l'Environnement, des espaces naturels et ruraux ainsi que des richesses patrimoniales.

AXE 5 : Actions innovantes présentant une forte valeur ajoutée pour le développement économique et social du territoire concerné.

En ce qui concerne le Département, le Conseil Général s'est doté d'un instrument spécifique, le fonds de développement territorial (F.D.T.), dont relèvent les projets à caractère d'investissement immobilier (en termes d'études, d'animation, de réalisation y compris pour les voiries) portés par des structures communales et intercommunales.

Un volet particulier (contrats Atouts-Tarn, conclu avec les E.P.C.I.) permet en outre la prise en compte, sous réserve de compatibilité avec les compétences et les priorités départementales, d'opérations à maîtrise d'ouvrage communale, associative ou privée, ainsi que les interventions ciblées en matière de fonctionnement.

Le Département par ailleurs, met en œuvre des programmes d'aide sectoriels (eau et environnement, économie, tourisme, action sociale, action sportive et culturelle).

Les plans de financement de chaque programme opérationnel revêtent un caractère indicatif et prévisionnel ; ils feront l'objet d'un engagement définitif après instruction technique et administrative des dossiers correspondants et après accord de l'Assemblée délibérante du Conseil Général.

L'Etat mobilisera des fonds dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région et des crédits sectoriels.

L'Union Européenne sera sollicitée à partir des fonds structurels.

4 – Le dispositif de suivi et d'évaluation

La circulaire du 25 août 2000 relative à l'évaluation des procédures contractuelles (dont les contrats de plan et les contrats de pays) pour la période 2000-2006 impose aux territoires d'évaluer leur Contrat de Pays.

Le conseil de développement aura une place prépondérante dans le dispositif d'évaluation. A ce titre, il a déjà engagé un travail préalable de définition des critères d'éligibilité des projets qui pourront figurer dans le Contrat de Pays.

Les critères d'éligibilité ont été définis en tenant compte de la stratégie de développement décrite dans la Charte ; ils permettront de répondre à la fois aux enjeux du territoire (attractivité, équilibre et qualité) et aux 6 axes d'intervention qui figureront dans le programme d'actions.

L'Association du Pays de l'Albigeois et des Bastides se propose donc de mettre en place un dispositif d'évaluation qui intégrera :

- ❖ Un comité de pilotage interne rassemblant des représentants l'Association du Pays de l'Albigeois et des Bastides et du Conseil de Développement et pouvant faire appel à des experts extérieurs.
- ❖ Une présentation annuelle des résultats de l'évaluation au Comité Territorial de Pilotage.

Pour ce faire, des indicateurs de réalisation et des indicateurs financiers seront définis dès le dépôt des dossiers et seront analysés en cours de programme.

Ce dispositif d'évaluation participatif et en continu fera l'objet d'un rapport de synthèse annuel qui sera transmis aux différents partenaires financiers.

5 – Traduction opérationnelle : programme d'objectifs pluriannuel (établi à titre indicatif)

INTITULE DES MESURES	COUT D'OBJECTIF (en M€)			
	2004	2005	2006	TOTAL
<u>MESURE 1</u> : Stratégie foncière et politique du logement	1,20	5,00	8,10	14,30
<u>MESURE 2</u> : Agir pour le développement de l'économie et de l'emploi	2,10	7,10	10,00	19,20
<u>MESURE 3</u> : Organiser le développement et la professionnalisation du tourisme	1,10	1,50	2,40	5,00
<u>MESURE 4</u> : Améliorer les conditions de la vie quotidienne	1,30	7,20	10,00	18,50
<u>MESURE 5</u> : Développer une politique culturelle pour renforcer l'identité du territoire	2,50	5,00	7,50	15,00
<u>MESURE 6</u> : Concilier développement et qualité environnementale	0,15	0,75	1,10	2,00
<u>MESURE 7</u> : Construire et organiser le Pays	0,18	0,26	0,23	0,67
TOTAL	8,53	26,81	39,33	74,67

Fait à

Le

Pour le Territoire

Le Président de l'Association du Pays de l'Albigeois et des Bastides

XXX

*Communauté de Communes des Causses
Nord - Ouest du Tarn*

*Communauté de Communes
du Pays Cordais*

Le Président, Georges BOUSQUET

*Communauté de Communes
du Ségala Carmausin*

Le Président, Paul QUILES

*Communauté de Communes
VAL 81*

Le Président, Didier SOMEN

*Communauté de Communes
des Monts d'Alban*

Président, Gilbert ASSIE

*Communauté de Communes
du Montredonnais*

Le Président, Damien CHAMAYOU

*Communauté de Communes
du Carmausin*

Le Président, Michel DELSAUX

*Communauté de Communes
du Réalmontais*

Le Président, Francis MAFFRE

*Communauté de Communes
du Villefrancois*

Le Président, Jean ROGER

*Communauté d'Agglomération
de l'Albigeois*

Le Président, Eric PUJOL

Le Président, Michel MALATERRE FOURES

Pour le Président du Conseil Régional

Pour le Président du Conseil Général

Martin MALVY

Thierry CARCENAC

*Pour le Préfet du Département
du Tarn*

Pour le Préfet de la Région

François – Xavier CECCALDI

Jean DAUBIGNY

Pays de l'Albigeois et des Bastides
2, rue du Moulin - 81400 CARMAUX
Tél : 05 63 36 87 01 - Fax : 05 63 36 20 10